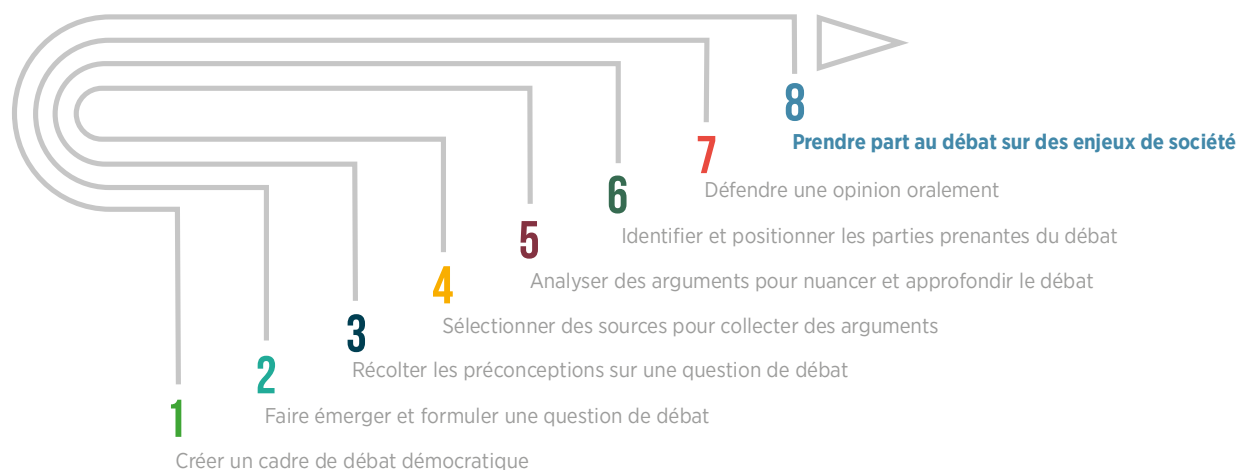


PRENDRE PART AU DÉBAT SUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

INTRODUCTION

Ce module a pour objectif de faire comprendre et expérimenter que les institutions sont « influençables », qu'il est possible de les contacter, d'interagir avec elles et de les influencer partiellement. Autrement dit comprendre qu'être citoyen·ne ne signifie pas seulement voter ; comprendre que, pour changer une situation donnée, on peut agir collectivement via certains leviers d'action et d'influence (pétitions, interpellations, cartes blanches, manifestations, débats, désobéissance civile, ...).

Pour ce faire, ce module propose deux activités. La première consiste à identifier les stratégies possibles, comparer leurs avantages et leur faisabilité. La seconde a pour objectif d'outiller les jeunes à mettre en œuvre la stratégie qui aura été retenue.



PRÉREQUIS à réaliser par le groupe ou vous-même

- Cadre du débat (**module 1**)
- Formulation de la question de débat (**module 2**)

Ce module est pensé comme la dernière étape d'un processus. La suite idéale du **module 8** consiste à diffuser les résultats de l'action, en contactant un média, en produisant un document (écrit, audio ou vidéo) récapitulant le projet, en diffusant l'action sur les réseaux sociaux, etc.



A C T I V I T É S

ACTIVITÉ 1

Choisir un ou plusieurs modes d'expression ou d'action - p. 118

ACTIVITÉ 2

Préparer l'expression ou l'action - p. 119



R E P È R E S

REPÈRE 1

Gestion par consentement - p. 120

REPÈRE 2

Modes d'expression ou d'action - p. 121

ACTIVITÉ 1

CHOISIR UN OU PLUSIEURS MODES D'EXPRESSION OU D'ACTION



Durée minimale – 30 minutes.



Disposition – Pas de disposition particulière.



Matériel – Une grande feuille, un tableau.



Description – Cette activité a pour objectif de lister collectivement le plus grand nombre possible de modes d'expression et de leviers d'action. La seconde partie de l'animation consiste à sélectionner ceux qui semblent les plus réalistes et efficaces.

1. EXPLICATION DE L'ACTIVITÉ

Commencez par expliquer le principe de l'animation : les jeunes devront proposer autant de stratégies d'expression ou d'action que possible. Pour stimuler leur créativité, vous pouvez les aider au moyen de différents critères :

- **Expression ou action individuelle versus collective.** On parle d'action individuelle quand l'action peut être réalisée sans aide ou coordination, par des individus isolés. L'action est collective quand elle requiert d'office un groupe de plusieurs personnes pour être réussie. Par exemple, par rapport à la thématique du réchauffement climatique, une action individuelle est la grève d'école initiée par Greta Thunberg. Quand elle a été rejointe par d'autres jeunes, son action est devenue collective.
- **Expression ou action locale/régionale/internationale.**

- **Expression ou action avec/contre/sans les institutions.** Les actions « Avec » utilisent les structures existantes pour faire progresser le débat ; les actions « Contre » s'opposent, interpellent ou contestent les institutions ; les actions « Sans » se suffisent à elles-mêmes et ne tiennent pas compte de ce qui est fait au niveau institutionnel. Par rapport à l'accueil des migrant•es, une action « Avec » est celle menée au niveau communal par le CNCD- 11.11.11. avec la campagne « Communes hospitalières » ; une stratégie « Contre » consiste en une série d'affiches et de cartes blanches dénonçant la politique de criminalisation des migrant•es ; une action « Sans » est la diffusion d'une série de vidéos expliquant la situation des familles migrantes.

2. BRAINSTORMING

Chacun•e est invité•e à formuler des possibilités d'action par rapport à la thématique traitée. Cette phase peut s'effectuer sous forme de 2 tours de cercle.



Repères

Modes d'expression ou d'action

3. CHOIX DES MODES D'EXPRESSION OU D'ACTION

Vous pouvez procéder de plusieurs manières pour sélectionner le ou les modes d'expression.

Gardez à l'esprit que votre soutien et suivi seront nécessaires durant la mise en place. Le nombre de sous-groupes (si différents modes d'expression ou d'action sont plébiscités) ne doit donc pas être trop élevé mais suffisamment important pour que chaque jeune puisse réellement avoir une mission à remplir. Vous pouvez par exemple fonctionner avec la méthode de gestion par consentement pour choisir le ou les modes d'expression ou d'action.



Repères

Gestion par consentement

4. RÉPARTITION DES JEUNES EN GROUPES DE TRAVAIL

Achievez cette activité en identifiant clairement la répartition des jeunes entre les différents sous-groupes. Selon leurs envies et les expressions ou actions qu'ils et elles souhaitent mettre en place, demandez aux jeunes de se regrouper en groupes de travail. Chacun de ces groupes devra mettre en place la stratégie qui a été choisie.

Vous pouvez constituer plusieurs sous-groupes pour un même mode d'expression ou d'action, par exemple pour éviter que des groupes comptent trop de membres eu égard aux tâches à effectuer, ou pour permettre l'expression d'opinions différentes.

ACTIVITÉ 2

PRÉPARER LES EXPRESSIONS OU LES ACTIONS



Durée minimale – 200 minutes.



Disposition – Pas de disposition particulière.



Matériel – Variable.



Description – La seconde animation de ce module consiste à préparer l'action ou le mode d'expression sélectionné. La mise en place de cette activité dépend largement des modes d'expression ou d'action choisis par les jeunes. Il est donc impossible de décrire précisément comment procéder pour réaliser l'action avec succès. Les points ci-dessous ne reprennent donc que des généralités. Certaines précisions sont apportées dans la rubrique « Repères » pour une liste non-exhaustive des modes d'expression ou d'action les plus communs.



1. IDENTIFICATION DES TÂCHES

Vous devrez soutenir les jeunes pour préparer leur action avec minutie. Cela signifie qu'il faut établir un programme comprenant un plan d'action regroupant les étapes à accomplir pour atteindre l'objectif. Ce programme doit indiquer les durées de chaque étape.



Attention : Lors de la mise en place de la stratégie, quelle qu'elle soit, les jeunes doivent prêter une attention particulière aux points suivants :

- Les modes d'action choisis sont très probablement limités par un cadre légal. Le groupe et vous-même devez donc vous renseigner sur les indications à mettre sur une affiche ou un flyer, les autorisations à demander pour une manifestation, etc. De même, revendiquer une opinion en public nécessite de se renseigner sur les limites à la liberté d'expression (voir les Repères du module 1).
- Des partenaires ou alliés peuvent peut-être soutenir l'action. Il est toujours intéressant de se renseigner sur les associations, organisations, etc. susceptibles d'épauler le groupe. Bien sûr, si le mode d'action choisi rentre dans la catégorie « avec » de l'activité 1 de ce module, il faut contacter les institutions et les faire participer dès le début.



Repères

Modes d'expression ou d'action

2. RÉPARTITION DES TÂCHES

Veillez à ce qu'il y ait dans chaque sous-groupe une répartition claire des tâches indiquant les responsabilités de chacun·e à chaque étape. Assurez-vous que chacun·e a une tâche à effectuer et qu'elles sont toutes réparties. Attention à la lourdeur des tâches, très variable.

3. MISE EN PLACE

Une fois que le groupe a fixé un objectif, dressé un plan et contextualisé son action, il reste à la mettre en place. Procédez avec prudence, en vérifiant bien chacune des étapes et en gardant un certain recul critique : la parole publique, une fois diffusée, est difficile voire impossible à corriger.

4. DIFFUSION

Le groupe peut ensuite diffuser les résultats de la stratégie. Rendre cette action visible pourrait encourager d'autres citoyen·nes à se mobiliser. De plus, cela permet de rendre concret l'action ou l'expression des jeunes, qui mettent en œuvre leurs droits et devoirs de citoyens dans l'espace public.



GESTION PAR CONSENTEMENT



La prise de décision peut parfois être appréhendée comme une prise de pouvoir et ne donne pas toujours une place à chacun·e pour s'exprimer. La technique de la gestion par consentement propose une autre forme de prise de décision. À partir d'une proposition, chaque personne du groupe peut, à tour de rôle, valider ou faire une objection à la proposition, ce qui donne lieu à des amendements. Une fois que toutes les objections ont été levées par des améliorations faites à la proposition initiale, celle-ci peut être adoptée par le groupe. Cette procédure permet de considérer une décision comme le fruit d'une élaboration collective où chacun·e est responsable de la proposition adoptée.

Voici les étapes à suivre dans un processus de gestion par consentement :

- Énoncez une proposition d'action sur base des discussions qui ont précédé. Il est conseillé de faire une proposition simple au départ, qui sera transformée au fil du processus. Une bonne proposition prend en compte des éléments avancés lors des discussions en groupe ; est claire et simple à comprendre par tout le groupe ; est acceptée par tous comme une base de

travail à approfondir ; n'appartient plus à celui qui l'a faite une fois qu'elle est présentée et clarifiée.

- Chacun·e s'exprime sur ce que la proposition lui évoque. C'est là qu'un maximum d'informations peut être exposé afin de nourrir l'animateur·trice pour lui permettre d'amender la proposition. Tentez d'avoir une écoute large, de saisir la température globale qui se dégage du groupe.
- Sur base de ce qui a été exprimé, reclarifiez, amendez ou retirez la proposition, s'il s'avère qu'elle n'est pas pertinente. En cas de retrait, le processus reprend au point 3 avec une nouvelle proposition.
- Faites un tour pour savoir si les jeunes ont des objections. Dans un premier temps, ils sont juste invités à dire si « oui », ou « non » ils ou elles ont une objection. S'il n'y a que des « non », la proposition est adoptée. S'il y a des objections elles sont écoutées et traitées une à une. La formulation d'une objection n'est pas la formulation de la solution à celle-ci. Centrez-vous sur l'obtention de la formulation de l'objection. Notez les objections au tableau et le prénom de qui les porte. Les objections ne sont pas des préférences, des avis, d'autres propositions. C'est ce que l'on considère comme des limites, qu'elles soient personnelles ou liées à la mise en œuvre du projet.
- Testez les objections. Tout d'abord en identifiant si une objection annule la proposition. Si c'est le cas, retour au point 3 avec une nouvelle proposition. Vous n'avez pas le pouvoir de dire si l'objection est raisonnable ou non. Vous pouvez seulement poser des questions afin d'aider celui ou celle qui porte l'objection à le déterminer.

Une objection est raisonnable si :

- Elle invite à une bonification de la proposition par l'intelligence collective du groupe.
- Elle élimine la proposition, en la rendant impossible à réaliser.
- Elle est argumentée de manière claire.

- Elle n'est pas une manière détournée, consciemment ou non, d'exprimer une préférence ou une autre proposition.

Pour arriver à formuler une objection, on peut se poser les questions :

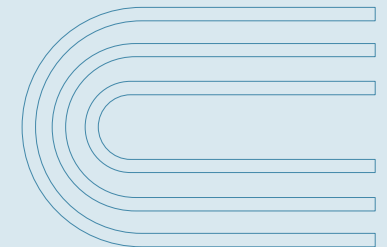
- Quels sont mes arguments ?
- Est-ce une préférence ?
- Qu'est ce qui va m'empêcher d'être efficace et actif dans la mise en place de la proposition ?
- Si on adopte la proposition, est-ce que ça va faire du tort au groupe, au projet ?
- Quel est le problème ?
- Puis-je vivre avec cette proposition ?

- Traitez les objections une par une. Les objections posées au centre deviennent celles du groupe. La discussion est libre, chacun peut apporter des solutions dans le but de lever l'objection traitée. Assurez-vous régulièrement de voir si l'objection se lève auprès de la personne qui l'a émise. Si une solution lève l'objection d'une personne, celle-ci en informe le groupe. Après un tour de levée d'objections, assurez-vous que de nouvelles ne sont pas apparues. Lorsqu'il n'y a plus d'objection, il y a consentement mutuel. La proposition est adoptée. Pour marquer le fait que la décision a été prise par consentement mutuel, proposez au groupe de se féliciter.



Sources

La gestion par consentement, par l'Université du Nous : <https://drive.jardiniersdunous.org/s/XzEqeLTWSnXYkdG>





MODES D'EXPRESSION OU D'ACTION



LES PRISES DE POSITION PUBLIQUES

Un·e citoyen·ne peut prendre publiquement position par rapport à une problématique de multiples manières. On parle traditionnellement des cartes blanches et lettres ouvertes publiées dans les journaux ou les magazines, mais également des clips vidéo et audio diffusés sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées.

Pour rédiger une prise de position de ce type, plusieurs étapes sont nécessaires :

1. Sélectionner un support de diffusion. Pour préparer correctement la prise de position, il faut déterminer de quelle manière elle sera diffusée. Le ton de la prise de position ne sera pas le même pour une vidéo sur Instagram, une lettre ouverte distribuée sur des flyers ou une carte blanche diffusée sur le site de la RTBF.
2. Récolter et consulter des exemples réussis, des modèles de prises de position. Les actions de ce type sont très fréquentes, et les exemples sont aisés à trouver. Avant de déterminer comment coucher une opinion

sur papier, ou l'animer en vidéo, il faut s'informer de la bonne manière de faire, du bon ton à employer.

3. Préparer les grandes lignes du discours. Il s'agit de choisir la thèse qui sera défendue et les arguments qui seront mobilisés. Cette étape est cruciale, il faut donc sélectionner avec soins les arguments mobilisés. Il est souvent préférable de laisser tomber quelques arguments et de se concentrer sur ceux que l'on considère les meilleurs, plutôt que de noyer le discours dans un millefeuille argumentatif. En cas de désaccord lors d'une rédaction collective il faudra trouver des compromis ou un consensus.
4. Préparer une contextualisation de la problématique. Toute prise de position doit commencer par un rappel du contexte historique, géographique, politique, ... de la question de débat par rapport à laquelle on se positionne. Si la prise de position est une lettre ouverte, il faut identifier clairement à qui elle est adressée.
5. Rédiger la carte blanche ou le script du clip, et la retravailler jusqu'à satisfaction. On peut ensuite tourner et diffuser la vidéo, ou envoyer la carte blanche au partenaire médiatique choisi.



Outils

Ces différentes ressources pourront vous être utiles dans la préparation de votre prise de position publique :

- Présentation, exemples de plans et outils pour écrire une lettre ouverte (fonctionne aussi pour une carte blanche) <https://www.learnquebec.ca/ecrire-une-lettre-ouverte1>
- Explication détaillée du processus de création d'une affiche. L'exemple concerne le harcèlement, mais les conseils sont valides pour n'importe quelle autre thématique. https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2015/13/1/annexe_affiche_v.def_487131.pdf

- Logiciel en ligne et gratuit de création de vidéo : https://www.canva.com/fr_fr/creer/video/
- Une séquence d'activité pour créer des vidéos avec les jeunes : <http://ww2.ac-poitiers.fr/dane/spip.php?article689>
- Tournez Jeunesse, un carnet de bord pour créer des vidéos avec des jeunes (payant) : <https://tournezjeunesse.be/>

LES INTERPELLATIONS POLITIQUES

Les interpellations reprennent les mêmes caractéristiques que les cartes blanches et les lettres ouvertes. Ces dernières sont par ailleurs parfois des interpellations politiques. La principale différence est qu'une interpellation n'est pas nécessairement ouverte, mais adressée directement à son destinataire. Pour en rédiger, trois étapes sont à ajouter aux étapes propres à la rédaction d'une carte blanche :

1. Il faut identifier clairement un·e destinataire. L'interpellation doit s'adresser à une personne précise (il peut s'agir d'une personne morale) qui doit avoir un pouvoir d'action par rapport à la problématique. Cela nécessite un certain travail pour identifier les acteur·trices les plus pertinent·es et ne pas interpellé une personne qui n'a pas de leviers d'action.
2. Il est préférable d'identifier une ou plusieurs failles dans les actions, le raisonnement ou le discours de l'acteur·trice interpellé·e, et proposer des solutions. Une interpellation peut se contenter de pointer un problème, mais elle perd alors de sa force car elle ne propose pas de pistes de solutions.
3. L'interpellation est une invitation au dialogue et à l'action. Terminer celle-ci par une invitation à un débat ou une discussion collective est toujours une bonne idée.

Attention, une interpellation politique n'est pas une pétition, elle n'a donc aucune valeur si le destinataire n'en tient pas compte. On n'emploie pas une interpellation pour poser des exigences, mais bien pour présenter un problème, en proposer des causes et montrer des pistes de solutions.

Les suggestions : une initiative spécifiquement bruxelloise

Une suggestion citoyenne est une proposition thématique, signée par au moins 1.000 résident•es bruxellois•es de minimum 16 ans, qui permet de lancer un débat au Parlement entre citoyen•nes tiré•es au sort et parlementaires, au sein d'une commission délibérative.

Deux premières propositions de débat vont faire l'objet en 2021 des premières commissions délibératives au Parlement bruxellois : le premier thème proposé émane de parlementaires et porte sur le déploiement de la 5G en Région bruxelloise, le second a été porté par des citoyen•nes et touche à la remise en logement des personnes sans-abri ou mal logées.

En mars 2021, 10.000 Bruxellois tirés au sort ont donc reçu une invitation à manifester leur intérêt à participer à cette première édition d'une expérience tout à fait nouvelle. Plus d'infos : <https://democratie.brussels/>



Outils

Ces différentes ressources pourront vous être utiles dans la préparation de votre interpellation politique :

- Guide pas à pas pour écrire une interpellation politique : <http://www.ecolesolidaire.org/project/r%C3%A9aliser-une-interpellation-politique>
- Infor Jeunes Bruxelles a concocté un guide de l'engagement assez complet qui regroupe une partie des informations trouvées ici, complétées par des pistes d'actions concrètes : <https://ijbxl.be/citoyennete/comprendre-participer-sengager-pour-le-monde-de-demain/>

LES PRISES DE POSITIONS ARTISTIQUES

L'art a été utilisé de tous temps pour faire valoir un point de vue. Les beaux-arts peuvent être engagés ou militants, mais certaines formes artistiques moins reconnues sont encore plus parlantes. Banksy, par exemple, a réalisé des dizaines d'œuvres de street art pour sensibiliser à diverses questions.

Les formes sont bien trop variées pour proposer un guide. Ces formes d'expression visent la créativité, il est donc préférable de laisser parler celle-ci lors d'une prise de position à travers l'art. On peut imaginer des prises de position artistiques à travers la danse, les arts graphiques ou plastiques, la chanson ou la musique, la poésie, le street art,... L'imagination est la seule limite. Dans tous les cas, attention aux autorisations nécessaires pour une performance dans l'espace public !

Il faudra également s'assurer que le message est compréhensible pour un observateur qui n'est pas familier de la problématique, et donc rédiger un court manifeste expliquant l'action.



Outils

Cette ressource pourra vous être utile dans préparation de votre prise de position artistique :

- Une série d'exemples célèbres d'engagement par l'art : <https://europe-arts.fr/art-engage/>

LES PÉTITIONS

Le CRISP (Centre de Recherche et d'Information Sociopolitiques) définit la pétition comme l'expression d'une opinion, d'une plainte ou d'une requête, transmise par écrit par une ou plusieurs personnes à une autorité. Dans la plupart des cas, notamment la première liste décrite dans les outils ci-dessous, n'importe qui peut introduire une pétition, la diffuser et la signer. Ces pétitions « libres » ne font cependant pas toujours autant d'effet que les systèmes de pétitions officielles que les différents

parlements belges sont en train de mettre en place. La Chambre des représentants du Parlement fédéral a par exemple démarré une plateforme permettant à un•e citoyen•ne qui s'identifie par voie électronique (via la carte d'identité, itsme,...) de déposer une pétition en ligne. Peu importe sa nationalité et son lieu de résidence. Pour signer ce type de pétition, il faut être âgé d'au moins 16 ans et résider en Belgique.

Une pétition adressée à la Chambre doit porter sur un sujet qui fait partie des compétences du Parlement fédéral. Par exemple : le marché du travail, la sécurité sociale, les finances (épargne, fiscalité,...), la justice, les affaires intérieures (la police, politique des étrangers,...), les relations internationales, la Défense nationale, l'énergie nucléaire, etc.

La Chambre dispose du pouvoir législatif et s'occupe d'adopter des lois. Il s'agit de demander l'adoption ou la révision d'une loi dans un de ces domaines ou de changer une politique. En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, la Chambre ne peut pas traiter une pétition relative à une demande d'intervention dans un dossier individuel, administratif ou juridique.

Il ne s'agit donc pas de régler dans l'immédiat un problème personnel. L'idée est de demander un changement durable dont tout le monde (ou une certaine catégorie de personnes) pourra bénéficier.

Si la demande concerne une compétence qui dépend d'un autre niveau de pouvoir (régional, communautaire, européen, communal, ...), il faut l'adresser directement à cette entité.

Le Parlement bruxellois lance lui aussi sa nouvelle plateforme pour augmenter la participation des citoyen•nes à la vie politique : <https://democratie.brussels>. Ce nouveau site permet de déposer des pétitions, de signer ces propositions pour les soutenir et d'en suivre la progression. Cela doit bien sûr concerner une compétence régionale : emploi, santé, culture, environnement, mobilité, formation, logement, etc.

Les pétitions visent à regrouper la voix de citoyen·nes concerné·es par une situation, et à présenter ces voix collectivement à un pouvoir public. L'objectif d'une pétition est de montrer le soutien populaire et citoyen derrière une cause, un projet de loi (ou l'absence d'un projet de loi), ou plus généralement revendiquer un changement. Il faut donc être bien conscient·e de la demande, et de la faisabilité de celle-ci.

Une pétition qui a suffisamment de succès peut avoir un véritable impact. En effet, au niveau bruxellois une pétition regroupant 1.000 signatures donne le droit à son porteur ou porteuse de participer à une séance plénière du Parlement bruxellois pour débattre de la pétition. Au niveau fédéral il en faudra 25.000, réparties dans les trois régions. Cela semble beaucoup, mais ce n'est pas impossible.

Pour créer une pétition, il faut en règle générale :

1. La rédiger. Tout comme la prise de position publique, la pétition doit contenir un manifeste qui prend le plus souvent la forme d'une lettre à son destinataire. Pour rédiger ce manifeste, utilisez les étapes décrites pour l'interpellation politique.
2. Déterminer une date limite pour l'envoi de la pétition. Celle-ci peut être liée aux contraintes de l'organisation, mais idéalement elle devra correspondre avec un évènement lié à la thématique de la pétition. Si une rencontre à propos de ce thème doit avoir lieu, que la date est symbolique, ou qu'une séance plénière autour de la question est prévue dans un Parlement, par exemple, remettre la pétition à ce moment-là est symboliquement important.
3. La diffuser. De nos jours la majorité des pétitions se signent en ligne, via les réseaux sociaux ou un envoi d'emails. Il est toujours intéressant de récolter aussi des signatures en installant un stand dans l'espace public ou en interpellant les gens dans la rue. Une pétition en ligne propose la plupart du temps un lien de partage ou un QR code qui permet à n'importe qui de signer rapidement à l'aide d'un smartphone. Pour démarrer

la pétition et lui faire prendre de l'ampleur, organiser ce type de micro-évènement est souvent intéressant.

4. La porter devant son destinataire. Présenter la pétition à son destinataire en est l'objectif final. Selon le destinataire, les canaux pour la présenter sont différents. L'envoyer en ligne, via une plateforme spécifique ou par un email, est en soi suffisant. Remettre un exemplaire imprimé des signatures en main propre a un plus grand impact symbolique, mais ce n'est pas toujours possible. Idéalement, la remise en main propre doit être organisée avec l'accord du destinataire, surgir sur le pas de la porte d'un·e acteur·trice politique n'est pas une bonne idée.



Outils

Ces différentes ressources pourront vous être utiles dans la préparation de votre pétition :

- Pour apprendre à créer, puis diffuser une pétition librement : www.petitionenligne.be, www.openpetition.eu, ou encore www.mesopinions.com.
- Pour une pétition à remettre à la Région bruxelloise : <https://democratie.brussels/pages/initiatives?locale=fr>
- Pour une pétition au Parlement de la Région Wallonne : <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=petition>
- Pour une pétition ou une proposition au parlement ou gouvernement flamand : <https://www.vlaanderen.be/uw-overheid/werking-en-structuur/hoe-werkt-de-vlaamse-overheid/doe-een-voorstel-aan-de-overheid>
- Pour une pétition à remettre à la Chambre des représentants (il faut être un·e citoyen·ne belge de 16 ans ou plus.) : <https://dekamer.mijnopinie.belgium.be>.
- Pour une pétition adressée à l'Union Européenne (il faut être un·e citoyen·ne européen·ne) : https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/get-involved/petition-eu_fr

Les évènements regroupent les manifestations, les grèves, sit-in, flash-mobs, concerts engagés, etc. Plusieurs possibilités s'offrent donc aux jeunes s'ils choisissent de s'investir à travers un évènement de ce type. Quel que soit le choix du groupe, il faudra déterminer si l'objectif est de participer à un évènement ou d'en organiser un. Dans ce second cas il faut tenir compte de la charge de travail que cela représente. Pour organiser un évènement, il faut réaliser au moins les étapes suivantes :

1. Préparer le manifeste de l'action. Celui-ci doit clairement indiquer les revendications du groupe, par écrit ou vidéo. Il est primordial que chaque participant·e à l'évènement soit conscient·e de l'action qu'il ou elle soutient ce faisant. Ce manifeste sera également nécessaire lorsque les organisateur·trices demanderont les autorisations nécessaires à leur action.
2. Déterminer le contexte de l'action. Les jeunes doivent choisir où l'action aura lieu, pendant combien de temps, et avec quel·es participant·es et invité·es. S'il s'agit d'un évènement mobile, une marche ou autre évènement de ce type, le groupe doit dessiner un itinéraire.
3. Prévenir les autorités et demander les autorisations requises. La plupart des évènements de ce type, s'ils sont organisés dans l'espace public et pas en privé, nécessitent des autorisations. L'animateur·trice et le groupe devront se renseigner sur les formulaires à remplir et les administrations à contacter.
4. Inviter des participant·es supplémentaires. Ceci peut se faire en les invitant personnellement, ou en diffusant l'information qu'un évènement va avoir lieu.



Outils

Ces différentes ressources pourront vous être utiles dans la préparation de votre évènement :

- Organiser un évènement public à Bruxelles : <https://www.bruxelles.be/organiser-un-evenement-public-bruxelles>
- Organiser une manifestation à Bruxelles : <https://www.bruxelles.be/manifestations-revendicatives>

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation regroupent toutes les stratégies qui consistent à informer d'autres citoyen·nes d'une problématique. Le format des actions de sensibilisation peut être très varié, de même que la durée, la portée et l'intensité de l'action. Il faudra donc commencer la mise en place d'une stratégie de sensibilisation en posant certaines balises. Pour une démarche de sensibilisation efficace, il faut passer au moins par les étapes suivantes :

1. Choisir un format. On peut faire de la sensibilisation sous forme de carte blanche, de flyers distribués, de campagne d'affichage, de diffusion d'une vidéo, d'organisation d'une journée de sensibilisation organisée dans l'école, la maison de jeunes ou ailleurs... Avant de commencer il faut déterminer le temps et la force de travail dont on dispose, et sélectionner un format pour l'action.
2. Déterminer la cible de l'action. Une action de sensibilisation doit toujours viser une cible, plus ou moins précise. Le discours tenu et la mise en place seront très différentes si on essaye de sensibiliser les habitant·es de Bruxelles ou les jeunes de l'école, la maison de jeunes, le quartier...
3. Préparer du contenu. Pour une action de sensibilisation efficace, il faut préparer un contenu adapté au format et au public choisi plus haut. En préparant ce contenu, il faut s'assurer que l'aspect problématique du thème auquel on sensibilise soit bien mis en avant. Si possible, l'action contiendra également des idées de solutions, ou des pistes de réflexion pour améliorer la situation.

Quel que soit le format, il faut aborder au moins :

- a. Le contexte. Il faut décrire le cadre de la problématique, les actions qui ont déjà eu lieu, les solutions mises en place – ou non – par les pouvoirs publics et acteur·trices politiques, etc.
 - b. La problématique. Définir précisément la thématique à laquelle on sensibilise est primordial si on veut avoir un impact. Il s'agit de décrire la situation, d'indiquer en quoi elle est problématique, qui est impacté et comment, et quelles sont ses perspectives futures.
 - c. Les solutions possibles. Une action de sensibilisation ne se limite pas à présenter un problème, il faut également proposer une ou plusieurs solutions. Les solutions présentées doivent être décrites sincèrement, avec leurs avantages et leurs inconvénients.
 - d. Une action de sensibilisation est souvent enrichie par un témoignage. Il peut s'agir du témoignage d'un individu qui a subi une conséquence de la problématique, un expert scientifique, un travailleur de terrain, etc. Dans tous les cas, son rôle est de rendre la thématique concrète. Il est tout à fait possible de s'en passer, mais il est conseillé d'au moins essayer d'avoir un tel témoignage, et ce quel que soit le format choisi.
4. Préparer et démarrer l'action. Selon le format de l'action, la préparation ne sera pas la même. Une campagne d'affichage nécessite d'imprimer les affiches et de les coller, mais une journée de sensibilisation à l'école, à la maison de jeunes, ... demande tout de même un peu plus d'organisation.
 5. Faire le point de l'action. Pour clôturer une action de sensibilisation, faire un récapitulatif de l'action permet de faire une évaluation de son déroulement. Qui a été touché ? Les gens ont-ils été convaincus ? Comment augmenter l'impact lors d'une prochaine mise en place ou action de ce type ? Il est également possible de rédiger un compte-rendu clair, et de le diffuser via les médias ou les réseaux sociaux.



Outils

Cette ressource pourra vous être utile dans la préparation de votre action de sensibilisation :

- Exemple et explications d'organisation d'un évènement de sensibilisation. L'exemple concerne le climat, mais il reste valide pour d'autres thématiques. <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/organiser-un-evenement-de-sensibilisation-a-l-environnement/>

LE BÉNÉVOLAT ET LE VOLONTARIAT

Le bénévolat et le volontariat sont deux manières d'œuvrer à une solution personnellement, seul ou en collectif, afin d'apporter une solution à un problème. Pour devenir volontaire ou bénévole, il faut trouver une structure capable d'accueillir l'action. Après une première prise de contact et une analyse de leurs méthodes, animations et actions précédentes, on peut alors s'engager.

Avant de commencer à travailler bénévolement, il faut signer une convention de bénévolat qui reprendra les détails de l'action à mener. Ce contrat est important car sans lui il est impossible de se faire rembourser d'éventuels frais (transport, impressions, etc.) et il permet également de s'assurer que l'on est couvert par une assurance lors de l'action. Dans certains cas, un contrat n'est pas indispensable. Il n'est pas nécessaire d'en signer un avant de faire une collecte de nourriture pour l'opération Arc-en-Ciel, par exemple. Il faut tout de même s'assurer du statut de l'organisation qui mène l'action, et de qui sont ses responsables. Même sans contrat, il ne faut pas hésiter à poser la question des assurances.



Outils

Ces différentes ressources pourront vous être utiles dans la préparation de votre action de bénévolat ou volontariat :

- Trouver de l'information sur le volontariat, et trouver une association ou organisation susceptible d'accueillir des bénévoles : www.levolontariat.be
- Le site de la région Wallonne, qui propose des pistes pour s'engager bénévolement : www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/travail/benevolat-volontariat

LA PARTICIPATION CITOYENNE OU POLITIQUE

La participation citoyenne et/ou politique regroupe toutes les stratégies d'action qui consistent à s'impliquer dans la vie politique pour changer les choses. Dans certains cas, cette méthode est très efficace, mais elle est également coûteuse en temps. Si la politique ne représente qu'un outil pour régler une seule problématique, il faut peut-être passer par une autre stratégie. Si, par contre, la gestion de la vie collective apparaît intéressante pour plusieurs raisons, s'engager dans une structure politique est sans doute une bonne idée.

- Au niveau communal, les Conseils des jeunes sont des groupes d'échange et de réflexion qui permettent à des jeunes de 12 à 18 ans de devenir acteur•trices de la vie sociale et culturelle de la commune. Pour s'inscrire à un conseil communal, il faut s'adresser à la commune ou consulter leur site internet.
- Au niveau communautaire, le Forum des Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet aux francophones de 16 à 30 ans de participer à des groupes de travail, des projets citoyens et des journées thématiques pour réfléchir collectivement à des solutions aux préoccupations des jeunes belges francophones. Le site forumdesjeunes.be regroupe toutes les informations.

En plus de ces conseils, chaque parti politique belge dispose d'une organisation de jeunesse permettant aux 15-35 ans (en moyenne) de s'engager politiquement. L'idée est de permettre à des jeunes de faire remonter des préoccupations jusqu'au parti, et ainsi de faire valoir la voix des jeunes dans un monde politique souvent réservé aux plus âgés. Au-delà de cet aspect, ces organisations de jeunesse visent à former des citoyen•nes responsables, actifs, critiques et solidaires (ces fameux CRACS) à travers l'information, la critique et la réflexion. Leurs actions permettent également de se familiariser avec le processus politique. Conférences, groupes de travail, animations ponctuelles, participation à des manifestations et café-débats, tous les moyens sont bons pour ces organisations.

Avant de s'engager dans une de ces organisations politiques, il faut s'assurer que les valeurs qu'elles présentent correspondent à celles que l'on souhaite défendre. Pour ce faire, il n'y a pas d'autres solutions que de consulter leur documentation, disponible sur leur site internet, ou d'organiser une rencontre. Pour les trouver :

- Les Jeunes MR : jeunesmr.be
- Défi Jeunes : defijeunes.be
- Ecolo J : ecoloj.be
- Jeunes cdH : jeunescdh.be
- Mouvement des Jeunes Socialistes : jeunes-socialistes.be
- Comac (l'organisation de jeunesse du PTB) : comac-etudiants.be